

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Politique d'utilisation de la page Facebook de la Municipalité de Saint-Pacôme

Nétiquette¹

La page Facebook de la Municipalité de Saint-Pacôme a été créée dans le but de rendre facilement accessible des nouvelles, des événements, des activités et des informations concernant la municipalité et ainsi faciliter les échanges entre les visiteurs de la page et Saint-Pacôme. La page est entièrement dédiée et rédigée pour le bénéfice des citoyens d'ici, des acteurs de Saint-Pacôme ainsi que pour les visiteurs. Orientée comme une vitrine sur le territoire, cette page est aussi un endroit privilégié pour répondre rapidement aux questions publiques en lien avec la Municipalité de Saint-Pacôme, son territoire et ses attraits et ses activités.

Vos questions, partages, photos et commentaires sont bienvenus dans cette page. Bien que la liberté d'expression demeure une valeur primordiale, il est néanmoins important de l'exercer en respectant les règles destinées à assurer un environnement de discussion et de découverte respectueux et agréable.

Vous êtes invités à contribuer à la page de la Municipalité de Saint-Pacôme dans la mesure où votre participation n'entre pas en conflit avec les règles édictées ci-après. Avec cette « Nétiquette », nous souhaitons avant tout assurer un climat courtois favorisant la curiosité pour Saint-Pacôme en plus de maintenir un contenu de qualité et pertinent publié sur la page. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de supprimer sans préavis tout contenu non pertinent ou contraire aux règles. La page n'est pas un outil de revendication, de contestation ou de représentation politique et les publications sont ainsi triées en ce sens.

Gestion de la page

La page de la Municipalité de Saint-Pacôme est administrée par l'agentE de développement de Saint-Pacôme qui en est le modérateur². Celui-ci diffuse des informations concernant le territoire de la municipalité ou des informations d'intérêt général en lien avec le sujet. Notez que le modérateur prend connaissance de tous les commentaires inscrits sur la page tout en veillant à répondre le plus rapidement possible et au meilleur de sa connaissance aux interventions et messages publiés sur

Le rôle du modérateur est d'animer et surtout de *modérer* le forum d'un site internet (généralement communautaire), en effaçant les messages d'insulte ou de diffamation, ainsi que ceux à caractère <u>raciste</u> et les incitations à la violence ou à la haine, et tout ce qui est hors la loi en général ; soit tout message n'ayant pas sa place dans un forum de discussion sur le web et/ou dans celui-ci. Un modérateur se doit d'être impartial dans le débat, de tempérer son opinion personnelle afin qu'elle n'entache pas son jugement, et de rappeler à l'ordre les participants hors sujet. La plupart du temps, les forums ont une « charte » que le modérateur doit faire respecter et qui l'aide à savoir ce qu'il doit sanctionner.

Source : Wikipedia

² Source: Wikipedia

la page Facebook en messagerie privée ou sur le journal. Le modérateur peut également référer à une autre personne (partenaire et organisme) les questionnements auxquels il n'est pas en mesure de répondre.

Sauf dans le cas d'activités précises, la page Facebook est animée durant les heures d'ouverture du bureau de la Municipalité de Saint-Pacôme.

Sujets couverts

L'équipe de la Municipalité de Saint-Pacôme limite volontairement l'information en genre et en quantité diffusée dans le but d'assurer le maintien de l'intérêt des usagers afin d'éviter le « flood »³ sur la page. Les principaux sujets traités dans le cadre de l'animation de cette page en lien avec le Parc régional portent sur :

- Contenu visuel permettant de découvrir le territoire de Saint-Pacôme et ses attraits;
- Actualités de Saint-Pacôme ainsi que des messages à l'attention des usagers, des acteurs et des partenaires de la municipalité;
- Contenu d'animation, de jeux-questionnaires, d'interprétation du territoire;
- Nouvelles et bons coups contribuant au rayonnement de la municipalité et qui met en valeur les organismes, les entreprises, les partenaires et les initiatives citoyennes;
- Projets réalisés ou projetés en lien avec Saint-Pacôme. La Municipalité de Saint-Pacôme peut cependant décider de mettre en valeur une activité selon sa portée et la possibilité d'intéresser une clientèle extérieure à la région.
- La page de la Municipalité de Saint-Pacôme n'exerce aucun favoritisme dans la rédaction et le partage de publications. Le contenu étant limité et Saint-Pacôme ne pouvant garantir d'être au fait de tout ce qui se passe, c'est aussi la responsabilité des acteurs du milieu de fournir du contenu rédactionnel et visuel pour alimenter la page de la municipalité et en obtenir une visibilité. Les modérateurs de la page de la municipalité ne sont cependant pas obligés de diffuser toutes les informations et privilégieront donc celles qui sont jugées, selon le contexte, les plus pertinentes au bénéfice de la population.

Contenu retiré (commentaires, photos, vidéos, etc.)

- Tout propos jugé agressif, vulgaire, injurieux, indécent, grossier, obscène, abusif, haineux, sexiste, raciste, homophobe ou irrespectueux à l'endroit de la municipalité de Saint-Pacôme, de personnes ou de groupe de personnes ainsi que toute attaque personnelle ou atteinte à la vie privée;
- Tout commentaire ou propos ayant comme objectif la diffamation de personnes ou d'organisations;
- Toute sollicitation publicitaire ou promotionnelle, pour un produit, un service ou une cause qui n'ont pas de lien avec Saint-Pacôme;
- Toute promotion ou discréditation d'opinions politiques, d'un parti politique, de ses représentants ou des autorités municipales;
- TOUTE UTILISATION EXCESSIVE OU EXCLUSIVE DE MAJUSCULES, ce qui équivaut à des cris suivant le protocole Internet;
- Tout contenu publié sous le couvert d'un surnom ou au nom d'un organisme ou entreprise sans être autorisé est prohibé;

Source: Wikipedia « on utilise aussi le terme flood pour désigner une quantité importante de messages inutiles envoyés par une même personne (ou répétés par d'autres par la suite) sur une liste de diffusion ou un forum sur Internet. On parle plutôt de troll quand ces messages sont délibérément polémiques, et de flood quand les messages sont répétitifs, dépourvus de sens, n'ayant aucun rapport avec le sujet initial ou ne revêtant aucune utilité particulière ».

- Tout envoi de messages à répétition ou toute utilisation des espaces de commentaires pour y faire de la propagande ou de la sollicitation à des fins politiques, professionnelles ou commerciales.
- Cette page est administrée exclusivement par des employés de la Municipalité de Saint-Pacôme impliqués et n'endossent donc pas la responsabilité des commentaires et des propos émis par les autres usagers. De surcroît, la Municipalité de Saint-Pacôme est seule responsable de ses propos et n'engage personne d'autre que ses modérateurs. Les employés l'administrent à partir d'un compte Facebook professionnel (Développement Saint-Pacôme) utilisé uniquement dans le cadre de leur fonction et en aucun cas comme un compte Facebook personnel. Tous les usagers, citoyens et administrateurs se doivent de relayer des faits avec neutralité et en s'assurant de leurs sources. En aucun cas, cette page ne sert à appuyer ou mousser la candidature d'un candidat ou à communiquer des opinions strictement politiques.

L'utilisation des réseaux sociaux permet à la Municipalité de Saint-Pacôme de développer sa propre communauté d'internautes pour diffuser rapidement de l'information sur ses activités, ses thèmes et son avancement tout en améliorant la visibilité et le rayonnement de ses actions et de celles de ses partenaires. Enfin, la page de la municipalité favorise une plus grande complémentarité et fréquentation avec le site Internet de la Municipalité de Saint-Pacôme, espace dédié à l'hébergement de documents et de présentations du milieu pacômien.

Facebook étant un espace public, nous demandons aux internautes de faire preuve de bon jugement, de politesse et de respect dans l'utilisation de cette page afin que tous puissent y vivre une bonne expérience à l'avantage de tous.

Merci de votre compréhension.

Municipalité de Saint-Pacôme Le 17 décembre 2014